

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_154

Objet : Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'association Hine Ma Tov

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique culturelle à soutenir les associations contribuant au développement culturel et à l'animation dans la Ville.

Un crédit de 1 589 150 € a été inscrit dans la rubrique fonctionnement au budget primitif 2023, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations ou des établissements œuvrant dans ce secteur.

Après instruction d'une demande en cours d'année, il est proposé à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention de fonctionnement de 250 euros à l'association Hine Ma Tov.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association, ou de non-respect du contrat d'engagement républicain le reversement de tout ou une partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mardi 17 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement à l'association Hine Ma Tov pour un montant total de 250 euros.

Imputation comptable : 65748 311 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.3.1 Pratique amateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198721-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023